Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251205-BC_2025_12_N143-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 3 décembre 2025 – 13 heures 30

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Éric GRALL lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Anne BESCOND, Patrick GUEN.

Date de la convocation : 27 novembre 2025 **Date d'affichage :** 27 novembre 2025	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2025-12-N143	**Nomenclature** 5.7	**Rapporteur** Eric GRALL	**Chef de projet :** Maxime LEBOURG
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Environnementale	**Enjeu : Écrire Ensemble notre territoire**		**Action : Déployer le numérique**

Objet : PCRS – Convention 2026-2030

Éric GRALL, Vice-Président, indique que la réforme des DT/DICT - Réforme Anti-endommagements des réseaux - du 1er juillet 2012 a prévu diverses obligations afin d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de fiabiliser les échanges d'informations entre les différents acteurs concernés.

Au 9 septembre 2025 il restait 5 communes dont le traitement n'était pas finalisé : Île-de-Batz, Plounévez-Lochrist, Tréflaouénan, Mespaul, Plouénan. Le SDEF prévoit de terminer le traitement de toutes les communes pour le 1er semestre 2026.

Le SDEF propose une nouvelle convention pour la période 2026-2030 afin d'assurer les mises à jour, les extensions, les compléments, l'enrichissement et la diffusion du PCRS.

Après avoir pris connaissance des pièces annexées (Convention PCRS 2026-2030, PCRS montage 2026-2030 COTECH Avenant PCRS Convention HLC) ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Commission « Ingénierie Publique » du 12 novembre ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, décide, d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2025 ainsi que la nouvelle convention 2026/2030.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD